



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MÉTALLIER

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuve EP1 : Étude et préparation d'une intervention

- Équerre
- Règle
- Crayon de papier
- Gomme
- Stylo noir
- L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

- **Pas de documents autorisés**

Épreuve EP2 : Réalisation et mise en œuvre d'un ouvrage courant

- Mètre
- Pointeau et pointe à tracer
- EPI

- **Pas de documents autorisés**

Épreuve EP3 : Réalisation de travaux spécifiques

- Mètre
- Crayon de papier
- EPI

- **Pas de documents autorisés**

REMARQUE PARTICULIÈRE : Pour les épreuves pratiques, l'accès aux ateliers ne sera autorisé qu'aux candidats équipés d'un vêtement de travail et des protections individuelles spécifiques au métier CONFORMES AUX RÈGLES DE SÉCURITÉ EN VIGUEUR.